

## Avertissement

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'Assemblée Générale de la société se tiendra le 24 avril 2020 à 15h **hors la présence physique des actionnaires** conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Il est rappelé aux actionnaires qu'il leur est possible de voter à l'assemblée générale sans y être physiquement présents et ceux-ci sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou par internet.

Vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site <http://www.cnim.com>